

**Avis adopté**

Séance plénière du 24 mars 2026

*Contre les entraves aux libertés de la création et de la diffusion artistiques*

**Déclaration du groupe CFE-CGC**

Le groupe CFE-CGC salue les travaux de la commission sur la lutte contre les entraves aux libertés de création et de diffusion artistiques, un sujet au cœur de nos valeurs républicaines et de notre engagement pour une culture accessible, diverse et émancipatrice.

Aussi, nous partageons le constat alarmant dressé par cet avis. En effet, la multiplication des pressions politiques, morales ou économiques sur les artistes et les programmeurs menace la vitalité de notre écosystème culturel.

Les exemples cités (censures, cyberharcèlement, annulations de spectacles...) révèlent une dérive inquiétante où l'art devient l'otage de débats idéologiques, au mépris du dialogue démocratique.

La CFE-CGC réaffirme avec force que la liberté de création est indissociable de la liberté d'expression et doit être protégée comme un bien commun. L'art doit ainsi rester un espace de débat, de critique et de création libre. C'est le socle de notre démocratie.

La CFE-CGC réaffirme avec force que la liberté de création est indissociable de la liberté d'expression et doit être protégée comme un bien commun. L'art doit ainsi rester un espace de débat, de critique et de création libre. C'est le socle de notre démocratie.

Enfin, le groupe CFE-CGC souhaite également lancer un point d'alerte sur l'impact de l'intelligence artificielle dans le domaine culturel. Si l'IA offre des opportunités, son utilisation non régulée menace la création humaine, la propriété intellectuelle et la diversité artistique.

Nous appelons donc à un cadre éthique et juridique strict pour encadrer son développement, en garantissant la transparence, la rémunération équitable des artistes et la préservation de la singularité des œuvres. La culture ne doit pas devenir un terrain flou au détriment des créateurs.

Le groupe CFE-CGC a voté en faveur de cet avis.